

— NYON —

DÉMESURE

AU CENTRE-VILLE



NON

À LA CONSTRUCTION D'UN CENTRE
DE REQUÉRANTS D'ASILE INADÉQUAT.
RÉFÉRENDUM DU 24 SEPTEMBRE

Nyon, ville historique & douceur de vivre.

WWW.NYON-RESPONSABLE.CH

Pour des solutions plus adaptées.

LA POSITION DE NYON RESPONSABLE

Automne 2016

L'association Nyon Responsable a initié un débat citoyen, faisant un travail d'information avec le lancement d'une pétition contre le projet de la Municipalité d'octroyer un droit de superficie au Canton (à l'EVAM) pour la construction d'un centre de 180 requérants et pour une durée de 50 ans. En 3 semaines cette pétition a réuni 1'000 signatures.

Débat

Malgré la vive opposition que nous avons rencontrée au sein des partisans du projet **nous sommes satisfaits d'avoir ouvert ce débat** dans l'intérêt de nos concitoyens.

30 janvier 2017

La décision du Conseil communal en faveur du projet prise à une courte majorité (46 contre 42, 1 abstention) a fait l'objet d'un référendum spontané qui a été voté et accepté. À noter que les partis défenseurs du projet au niveau du Conseil communal ont voté contre la tenue du référendum. Étonnant de voir que les défenseurs de l'ouverture puissent être fermés au débat.

Référendum

C'est pourquoi il nous paraît d'autant **plus important de porter ce débat** sur la place publique pour donner **aux citoyens la possibilité de décider** en leur âme et conscience et en toute connaissance de cause, quelles que soient leurs couleurs politiques.

Nyonnais vous avez le droit de savoir !

Avec Nyon Responsable, association apolitique.

PLUSIEURS RAISONS DE S'OPPOSER AU PROJET TEL QUEL

➤ **Projet démesuré de 180 personnes**

Beaucoup de citoyens habitent des petits immeubles de 30 à 40 personnes... **imaginez une mégastructure 5x plus grande !** D'autant plus que le besoin d'une structure si démesurée n'a jamais été établi de manière convaincante. Sans parler du côté inesthétique d'une telle construction proche du vieux-bourg de Nyon.

➤ **Un tel bloc de béton n'a rien à faire en centre-ville.**

➤ **Comment les autorités sont-elles arrivées au chiffre de 180 ?**

Selon les personnes en charge du projet, 180 c'est le résultat des calculs faits par les architectes et ingénieurs civils sur la base de la taille de la parcelle pré-choisie !!! **C'est un raisonnement à l'envers du bon sens et une logique de l'absurde.**

➤ **Nyon, première ville du Canton de Vaud à accueillir dans son centre-ville un centre de transit de 180 personnes !**

Pourquoi ce choix de la démesure pour NYON ? Ce type de structure se retrouve en dehors du centre de la ville à Crissier, Bex, etc. **La commune de Lausanne dont la population est 7 fois plus grande que Nyon a son plus grand foyer dans son agglomération à Chalet Gobet avec 85 personnes !**

Nyonnais vous avez le droit de choisir !

Avec Nyon Responsable, association apolitique.

➤ Nyon a-t-il besoin de 180 places supplémentaires ?

Situation actuelle **98 requérants** dans la région de **Nyon**, dont **25 logés en appartements** (familles) et **73 en abris PC** (hommes).

Source : EVAM – situation à fin juin 2017, Nyon

➤ Ce foyer ne serait pas destiné à des familles

Les chiffres actuels (voir ci-dessus) et les statistiques du Secrétariat d'État aux Migrations (SEM) mentionnent plutôt une population constituée à **74% d'hommes** contredisant les allégations des autorités.

En %	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Hommes	80	81	78	79	79	78	76	74
Femmes	20	19	22	21	21	22	24	26

Source : SEM (<https://asile.ch/statistiques/suisse/>)

➤ Il faut accepter de voir la vérité en face

Il s'agira d'une grande majorité d'hommes, jeunes et seuls, en attente de statut et en transit – quoi qu'en disent les défenseurs du projet.

Non pour un **chèque en blanc** aux autorités, **sans garantie !**

Êtes-vous prêts à signer un chèque en blanc pour 50 ans ?

En résumé, **la Commune de Nyon octroierait un droit de superficie au Canton (à l'EVAM) pour 50 ans** sans qu'aucun chiffrage sur le coût de la construction, sur les coûts directs et indirects de l'exploitation n'ait été fait et sans qu'aucune étude d'impact sur le quartier n'ait été réalisée, ou du moins présentée à la population. **Compte tenu des précédents exemples dans d'autres communes, ce n'est pas acceptable.** La raison d'un bail sur une durée de 50 ans n'a pas été clairement établie non plus.

DES QUESTIONS LÉGITIMES

Même si nous pensons que le projet doit être refusé, tel qu'il est envisagé actuellement, **notre première volonté est d'apporter des éléments d'informations pour le 24 septembre** afin que vous puissiez voter en toute responsabilité, hors des clivages politiques habituels.

Mode opératoire des autorités

En catimini et sans concertation avec la population. **Les deux tentatives précédentes, au chemin de l'Etraz et chemin des Tines ont provoqué une levée de boucliers des Nyonnais**, alors qu'il était question d'appartements et studios pour 70 requérants.

La mauvaise nouvelle de Monsieur Leuba

Comment ne pas s'inquiéter lorsque le Conseiller d'État, **Monsieur Leuba, avoue lui-même venir nous annoncer une mauvaise nouvelle** lors de sa présentation du 20 septembre 2016 ? Précisant qu'aucune garantie ne pourra être donnée quant à la population de ce centre.

La question du coût est soigneusement occultée

Pourquoi aucun chiffrage n'a été présenté et pourquoi la question des coûts globaux (construction et exploitation) est soigneusement occultée ? La réponse toute faite des autorités consiste à répéter que l'essentiel des coûts sont à la charge du canton et non de la commune. Cette ruse ne répond pas à la question du coût... peut-être pour ne pas effrayer les contribuables.

Pas d'étude d'impact

Comment justifier un tel projet de construction sans qu'il y ait eu la moindre étude d'impact ou d'analyse comparée (du moins, jamais rendue publique) **avec d'autres emplacements possibles.** Il serait préférable de conserver un équilibre entre les immeubles résidentiels existants et la nouvelle construction.

À qui profite le projet, si ce n'est pas aux Nyonnais ?

Ce type de centre n'est pas adapté à l'accueil de familles

La question sécuritaire ne doit pas être balayée d'un simple revers de main

Ce projet est mal pensé

Un centre pour migrants crée aussi des emplois et des intérêts particuliers : entreprises de construction, enseignants de français, psychologues, travailleurs sociaux, etc. **Interrogeons-nous sur les motivations des uns et des autres à défendre ce projet. Le contribuable a le droit de le savoir.**

Contrairement au projet de loger 70 requérants aux Tines, garantissant une certaine mixité – soit appartements et studios – **le projet en cours ne prévoit que des chambres de 2-3 lits avec sanitaires communs et cuisine à chaque étage.**

Les cas précédents de centres d'accueil de requérants (à Nyon ou ailleurs) ont souvent créé des nuisances et parfois des problèmes sécuritaires pour le voisinage. Nous avons lu le Préavis no 283 du Conseil communal :

«Le Canton demande par conséquent un effort aux communes-villes afin d'assurer une bonne distribution des requérants sur le territoire et, ainsi, de répartir 'équitablement' les risques d'incivilités inhérents à leur présence.»

- page 12 du Préavis no 283.

Quelles seront les mesures prises par les autorités pour éviter les risques évoqués ?

Trop de non-dits, aucune garantie, aucune projection réaliste et surtout sa démesure : c'est un projet mal pensé et mal articulé.

L'AVENIR COMMUN ÇA SE CONSTRUIT ENSEMBLE !

- › **Le centre-ville, c'est le cœur et le poumon d'une ville.**
Ce n'est certainement pas l'endroit pour créer une zone de tension. Nyon doit plutôt redynamiser son centre et renforcer son attractivité pour le développement des boutiques, commerces, bars et restaurants – qui font aussi l'âme d'un centre-ville. Ne dénaturons pas le vieux bourg, il y a des alternatives à la périphérie de Nyon pour édifier ce type de construction.
- › **Plébiscitons la mixité et la diversité sociale au centre-ville.**
Encourageons un projet d'avenir au service des Nyonnais : personnes âgées, étudiants, familles à revenus modestes et migrants ayant obtenu un statut de réfugiés.
- › **Un usage emblématique pour la parcelle 307.**
Certains défenseurs du OUI, affirment que la parcelle 307 ne peut pas être affectée à un autre projet. C'est faux ! **TOUT est possible sur cette parcelle: il suffit d'une décision politique précisée en tout temps dans le cadre de la planification de l'affectation.** Cette parcelle emblématique marque un des points d'entrée de la vieille ville de Nyon.
Source : « Mieux vivre à Nyon, Dessus-dessous » Atelier 94 Architecture SA, page 22.
- › **Nos aînés ont besoin de mobilité douce et de proximité au centre-ville.**
Valorisons cette parcelle rare au centre-ville par un projet d'utilité publique. La commune de Nyon manque d'EMS. Son projet d'EMS, mal pensé aux Tines, fait actuellement l'objet d'oppositions.
Source : 24Heures, « À Nyon, les aînés ne sont pas mieux vus que les requérants », 29.05.2017.

RÉFÉRENDUM

MOBILISEZ-VOUS !

Mobilisez-vous et allez voter le 24 septembre c'est important! Tous les Nyonnais seront touchés de près ou de loin par ce projet.

Par conséquent, **Nyon Responsable**, association apolitique, **recommande de voter NON** à l'octroi d'une parcelle en faveur de l'Etablissement Vaudois d'Accueil des Migrants (EVAM).

Si vous souhaitez nous soutenir dans notre action, vous pouvez:

- 1) **Faire un don**
- 2) **Devenir membre**
- 3) **Devenir membre et faire un don**

Association Nyon Responsable, case postale 1169, 1260 Nyon 1

Compte postale : CCP : 14-625419-9

IBAN : CH93 0900 0000 1462 5419 9

EN SAVOIR PLUS : WWW.NYON-RESPONSABLE.CH

NON

À LA CONSTRUCTION D'UN CENTRE
DE REQUÉRANTS D'ASILE INADÉQUAT.
RÉFÉRENDUM DU 24 SEPTEMBRE